

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 mai 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2014-04-22

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le vingt-deuxième jour du mois d'avril de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 268-2014.

#### **Projet de règlement 268-2014**

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier ledit règlement de zonage de manière à encadrer l'implantation et l'utilisation des conteneurs à récupération de vêtements sur le territoire de la Ville.

Le projet de règlement n° 268-2014 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2014-04-149

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-04-150

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2014.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 avril 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2014 tel que rédigé par la greffière adjointe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013.**

Suite à l'avis donné par la greffière et publié le 16 avril 2014 dans le Journal La Pensée de Bagot, madame Sylvie Guay, trésorière, dépose les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2013 conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes. Elle fait également la présentation d'un résumé des activités financières de l'exercice.

**Le conseil prend acte.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2014-04-151

**INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que la Chambre de commerce et le CLD de la région d'Acton ont fusionné leurs tournois de golf pour n'en tenir qu'un seul;

Attendu que le tournoi de la Chambre de Commerce et la Classique de golf Contact-On du CLD de la région d'Acton se tiendront sous une toute nouvelle appellation, soit le Tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton qui aura lieu le 13 juin 2014;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 700 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à la Chambre de commerce de la région d'Acton pour l'inscription de CINQ (5) personnes au Tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton, qui aura lieu le 13 juin 2014. Le coût est de 140,00 \$ par personne pour le golf (18 trous en quatuor);

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-04-152

**INVITATION AU « GALA PERSONNALITÉ » ORGANISÉ PAR LES FILLES D'ISABELLE.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 70 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, pour acheter DEUX (2) billets au coût de 35,00 \$ chacun à Filles d'Isabelle d'Acton Vale, afin de permettre à deux personnes d'assister au « Gala Personnalité » qui aura lieu le 31 mai 2014 et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ à la récipiendaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-04-153

**LETTRE DE RADIO-ACTON – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.**

Attendu que le FM 103.7 (Radio-Acton) fête ses 10 ans cette année et que pour l'occasion, une porte ouverte sera organisée le 6 septembre prochain;

Attendu que la Ville est sollicitée pour le prêt d'équipements tels que la scène, des clôtures et le canon projecteur;

Attendu que le FM 103.7 (Radio-Acton) propose en échange l'impression du logo de la Ville sur l'affiche à l'entrée, sur le site internet ainsi que dans le diaporama historique présenté lors de la porte ouverte;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le prêt d'équipements tels que la scène, des clôtures et le canon protecteur;

Que le FM 103.7 (Radio-Acton) fasse l'impression du logo de la Ville sur l'affiche à l'entrée, sur le site internet ainsi que dans le diaporama historique présenté lors de la porte ouverte.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-04-154

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 949 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME YANINA ROY ET MONSIEUR MATHIEU LANDRY.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MADAME YANINA ROY ET MONSIEUR MATHIEU LANDRY** le lot 5 084 949 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 950.4 mètres carrés, situé sur le Croissant Chevanelle au prix de 26 884.62 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MADAME YANINA ROY ET MONSIEUR MATHIEU LANDRY** ont versé un montant de 1 344.23 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 10 avril 2014;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-04-155

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2014.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n<sup>o</sup> 268-2014 « Règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Rs.2014-04-156

**DEMANDE DU CLD D'ACTON POUR « LES JOURNÉES DE LA CULTURE »**

Attendu que le CLD d'Acton désire tenir du 25 au 27 septembre 2014 les journées de la culture, afin d'offrir à la population de la MRC d'Acton une panoplie d'activités culturelles gratuites;

Attendu que pour la réalisation de ces activités le CLD a besoin de la collaboration de la ville pour permettre l'utilisation du parc Roger Labreque, de la terrasse de la gare ainsi que ses installations sanitaires et le sous-sol de la bibliothèque en cas de pluie;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De permettre au CLD d'Acton l'utilisation :

- du parc Roger LaBreque le 25 septembre;
- de la terrasse de la gare ainsi que ses installations sanitaires les 26 et 27 septembre,
- du sous-sol de la bibliothèque en cas de pluies les 26 et 27 septembre;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Rs.2014-04-157

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA RESPONSABILITÉ D'OFFRIR UN SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES.**

Attendu qu'en vertu du paragraphe 14.1<sup>o</sup> de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le ministre des Ressources naturelles a la fonction et le pouvoir d'assurer la mise en œuvre de mesures d'efficacité et d'innovation énergétiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Attendu que le premier alinéa de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et le premier alinéa de l'article 10.5 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) prévoient que toute municipalité peut conclure avec le gouvernement une entente en vertu de laquelle elle se voit confier la prise en charge de responsabilités que définit l'entente et qu'une loi ou un règlement attribue au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou organismes;

Attendu que l'article 29.1.4 de la Loi sur les cités et villes et l'article 10.8 du Code municipal du Québec prévoient qu'une entente conclue en vertu de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 10.5 du Code municipal du Québec prévaut sur toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale ou de tout règlement pris en vertu d'une telle loi;

Attendu qu'en vertu du décret numéro 839-2013, pris par le gouvernement le 23 juillet 2013, les municipalités intéressées peuvent se voir confier la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

Attendu qu'en vertu de ce décret, une municipalité doit au préalable signer une entente avec la MINISTRE;

Attendu qu'en vertu de ce décret, les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec dans le cadre d'un processus d'appel d'offres;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a adopté la résolution Rs2014-04-140 signifiant son intérêt pour offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec.

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée il est résolu :

Que le conseil autorise madame Nathalie Ouellet, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente avec le ministère des Ressources naturelles concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2014-04-158

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER UNE TRANSACTION ET QUITTANCE À INTERVENIR AVEC FAUCHER GAUTHIER ARCHITECTES INC. ET AUTORISER UN PAIEMENT.**

Attendu que Faucher Gauthier Architecte Inc. a reçu mandat d'installer du verre teinté gris lors de la réfection des façades de l'hôtel de ville d'Acton Vale, mais que Faucher Gauthier Architecte Inc. a plutôt installé du verre de teinte claire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire que les verres de teinte claire soient remplacés par des verres teintés gris foncé;

Attendu que les verres de teinte claire visés sont ceux situés à l'avant, soit MR-3, MR-4 et EA-7, et ceux situés à l'entrée des pompiers, soit MR-1 et EA-6 ;

Attendu que le 27 mars 2014, la Ville d'Acton Vale a accepté un échantillon de verre thermos *Graylite* présenté par Faucher Gauthier Architecte Inc.

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser Nathalie Ouellet, directrice générale à signer la transaction et quittance à intervenir avec Faucher Gauthier Architecte Inc.;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 560 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000 à Faucher Gauthier Architecte Inc. pour les coûts reliés au remplacement des verres et de la surveillance desdits travaux.

De financer cette dépense à même le fonds général.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER.**

En vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la trésorière dépose le rapport des activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2014-04-159

### **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE – RUE PELCHAT**

Attendu que la Ville a procédé, le 22 avril 2014 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place – rue Pelchat;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 25 380 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place – rue Pelchat;

De financer cette dépense à même les surplus affectés;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « **B.M.Q. Inc.** » au coût de 25 380 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-04-160

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES TRAVAUX D'APPLICATION D'ACRYLIQUE SUR DES TERRAINS DE TENNIS.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le Directeur des services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour des travaux d'application d'acrylique sur des terrains de tennis.

**Adoptée à l'unanimité conseillers présents.**

Rs2014-04-161

**MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ACTON CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE MUNICIPAL 069-2003**

Attendu que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier le règlement de zonage municipal numéro 069-2003 en ajoutant un usage commercial aux usages permis dans la zone municipale 402.

Considérant que les usages autorisés actuellement dans la zone municipale 402 sont les suivants :

Commerce :

- Classe B, sous-classe B-3 : Commerces érotiques
- Classe E, sous-classe E-4 : autres usages commerciaux

Industrie :

- Classe A
- Classe B

Public et institutionnel

- Classe C : Équipements publics
- Classe D : Infrastructures publiques

Considérant que le Conseil municipal souhaite ajouter à cette liste l'usage commercial de classe E, la sous-classe E-2 : Vente en gros, transport avec la restriction suivante, limité à un usage de transbordement relié à des activités ferroviaires sans entreposage de matières dangereuses et/ou de produits pétroliers ou gaziers.

En conséquence, il est proposé par Yves Arcouette appuyé par Patrice Dumont et unanimement résolu :

De mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton pour que soit produit un projet de règlement modifiant le règlement de zonage municipal 069-2003 afin que l'usage cité ci-dessus soit ajouté à la liste des usages autorisés dans la zone 402.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...VARIA**

Rs.2014-04-162

**VOTE DE REMERCIEMENTS.**

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de remercier la trésorière, madame Sylvie Guay, pour son excellent travail de la dernière année.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15 .

M. Christian Dion	<ul style="list-style-type: none"><li>• Question concernant l'octroi des contrats aux plus bas soumissionnaires.</li><li>• Question concernant les fosses septiques scellées : Est-ce que les citoyens peuvent faire vider par qui ils veulent quand elles sont pleines?</li></ul>
M. Antonin Richard	<ul style="list-style-type: none"><li>• Est-ce qu'il existe un règlement pour les chats?</li></ul>

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20 .

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20; 20)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date